
**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'EYGLIES**

Séance du : 20 décembre 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi vingt décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Eyglies, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne CHOUVET, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 14 ; présents : 10 ; votants : 13 ;

Présents : Mesdames et Messieurs Anne CHOUVET, Jean-Marc POULLILIAN, Etienne HUMBERT, Marietta DE WEERT, Jacques ROUX, Joseph DEVEVEY, Tom VAN DE VELDE, Mickaël CHEBANCE, Vincent PELLETIER et Agnès SIMOND.

Absents : Séverine QUICHOT

Procuration : Jean-François PORTET à Jean-Marc POULLILIAN, Eric COUDRON à Anne CHOUVET, Anne-Laure DUPASQUIER à Jacques ROUX

Secrétaire de séance : Joseph DEVEVEY

Objet : Convention de servitudes avec le SyME05 pour l'enfouissement de lignes électriques – Plan d'eau

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Madame le Maire explique que le SyME05 va procéder à l'enfouissement de deux lignes BT et poser 2 postes RMBT, pour augmenter la puissance électrique disponible au plan d'eau.

A cet effet, une convention de servitude doit être signée entre le SyME05 et la commune afin d'établir, à demeure, dans une bande d'un mètre de large, deux canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 300m et ses accessoires ainsi que la pose de deux coffret RMBT, sur une partie de la parcelle cadastrée ZB 141 sise « L'île », moyennant une indemnité unique et forfaitaire de vingt euros ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Vote :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

- **Accepte** la servitude avec le SyME05, moyennant une indemnité unique et forfaitaire de vingt euros, pour l'implantation de deux canalisations souterraines et deux coffrets RMBT sur la parcelle ZB 141 sise « L'île ».

- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention de servitudes ainsi que tout document relatif à ce dossier.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,

Anne CHOUVET

